

DEPARTEMENT DE SAONE-&-LOIRE COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
	RAPPORT N° VI-1 24SGADL0155

SEANCE DU
2 OCTOBRE 2024

Nombre de conseillers en exercice :
71

Nombre de conseillers présents :
58

Date de convocation :
26 septembre 2024

Date d'affichage :
3 octobre 2024

OBJET :
Barrage de Saint-Sernin-du-Bois - Travaux de mise aux normes du barrage principal - Lot 2 : Travaux sur les équipements électromécaniques - Signature d'une modification n°2 au marché n°23003PRP lot 2

Nombre de Conseillers ayant pris part au vote : 70

Nombre de Conseillers ayant voté pour : 70

Nombre de Conseillers ayant voté contre : 0

Nombre de Conseillers s'étant abstenus : 0

Nombre de Conseillers :

- **ayant donné pouvoir : 12**
- **n'ayant pas donné pouvoir : 1**

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le 02 octobre à dix-huit heures trente le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Salle de l'Alto - 71200 LE CREUSOT, sous la présidence de **M. David MARTI, président**

ETAIENT PRESENTS :

M. Yohann CASSIER - Mme Evelyne COUILLEROT - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Cyril GOMET - M. Jean-François JAUNET - M. Georges LACOUR - M. Jean-Claude LAGRANGE - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Monique LODDO - Mme Isabelle LOUIS - M. Daniel MEUNIER - M. Jérémy PINTO - M. Philippe PIGEAU - Mme Montserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY

VICE-PRESIDENTS

M. Abdoulkader ATTEYE - M. Alain BALLOT - M. Jean-Paul BAUDIN - M. Denis BEAUDOT - Mme Jocelyne BLONDEAU - M. Thierry BUISSON - M. Roger BURTIN - M. Michel CHARDEAU - M. Michel CHAVOT - M. Gilbert COULON - M. Daniel DAUMAS - M. Armando DE ABREU - M. Bernard DURAND - M. Lionel DUPARAY - M. Gérard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - Mme Séverine GIRARD-LELEU - M. Christian GRAND - M. Gérard GRONFIER - M. Charles LANDRE - M. Didier LAUBERAT - Mme Chantal LEBEAU - M. Jean-Paul LUARD - Mme Christiane MATHOS - Mme Laëtitia MARTINEZ - Mme Paulette MATRAY - Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET - M. Guy MIKOLAJSKI - M. Felix MORENO - Mme Viviane PERRIN - Mme Jeanne-Danièle PICARD - M. Jean PISSELOUP - M. Philippe PRIET - M. Marc REPY - Mme Christelle ROUX-AMRANE - M. Enio SALCE - Mme Barbara SARANDAO - Mme Gilda SARANDAO - Mme Aurélie SIVIGNON - M. Laurent SELVEZ - M. Noël VALETTE

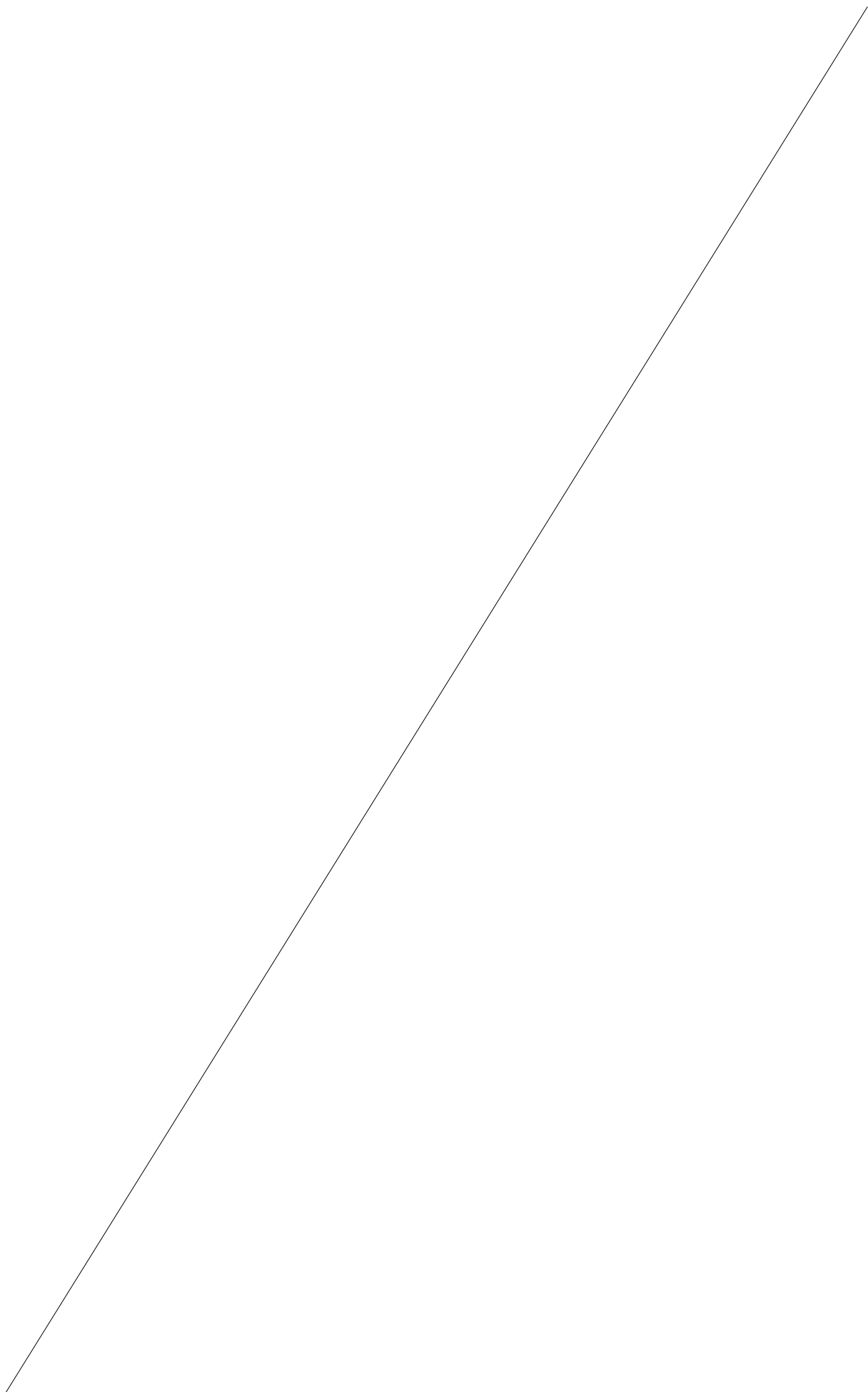
CONSEILLERS

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

M. Frédéric MARASCIA
Mme BELHADJ-TAHAR (pouvoir à M. Charles LANDRE)
M. COMMEAU (pouvoir à M. Jean-François JAUNET)
M. CHRISTOPHE (pouvoir à M. Jean-Paul BAUDIN)
M. DUMONT (pouvoir à Mme Monique LODDO)
Mme FRIZOT (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE)
M. GANE (pouvoir à Mme Montserrat REYES)
Mme GHULAM NABI (pouvoir à M. Lionel DUPARAY)
M. GIRARDON (pouvoir à M. Michel CHAVOT)
Mme JARROT (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)
M. MAILLIOT (pouvoir à M. Gérard DURAND)
Mme MEUNIER (pouvoir à M. Daniel MEUNIER)
M. TRAMOY (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY)

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme Gilda SARANDAO



Vu les articles L. 2194-1 et R. 2194-3 et R. 2194-7 du Code de la commande publique relatifs aux modifications de marché public non substantielles,

Vu le marché n°2300302PRP passé avec le groupement VEOLIA / SADE CGTH / Pascal GUINOT TP pour les travaux sur les équipements électromécaniques pour un montant de 1 196 470,00 € HT, notifié le 03 Juillet 2023 pour une durée de 7,5 mois.

Le rapporteur expose :

« La Communauté Urbaine Creusot Montceau est propriétaire de cinq barrages qui assurent l'essentiel de l'alimentation en eau brute des deux usines de production d'eau potable du territoire.

La retenue de Saint-Sernin-du-Bois constitue la deuxième capacité en volume de ces cinq barrages, après celle de la Sorme. L'ouvrage de Saint-Sernin-du-Bois est un barrage « poids » en maçonnerie d'une hauteur d'environ 18 mètres, construit entre 1917 et 1921.

Conformément à la réglementation relative aux ouvrages intéressant la sécurité publique, le barrage a fait l'objet d'une revue de sûreté décennale en 2015 qui a conclu à la nécessité d'engager un programme de mise aux normes.

Une modification n°1 a été conclue pour un montant de 57 142,19 € HT, portant le montant du marché à 1 253 612,19 € HT.

Lors du chantier, des prestations non comprises dans l'offre initiale du groupement se sont avérées nécessaires (report de lecture du débit réservé, mise en place d'un capot sur le puits central, équipements sur conduites, ajout d'un capteur sur la vanne de débit réservé).

Ces prestations ont fait l'objet d'une notification de deux prix supplémentaires par ordre de service, pour un montant total de 17 001,84 € HT.

Avec l'accord des deux parties, il est proposé que ces prix nouveaux, et l'augmentation du marché correspondant, soient formalisés dans une modification de marché n°2, dont le projet est annexé.

Au 1^{er} août 2024, le montant des révisions s'élève à 7 898,35€ HT.

Le nouveau montant total du marché est ainsi porté à 1 270 614,03 € HT.

Il est donc demandé au Conseil communautaire d'autoriser M. le Président ou l'élu ayant délégation en matière de marchés publics, à signer une modification n°2 au marché 2300302PRP, pour un montant de 17 001,84 € HT à la charge de la Communauté Urbaine, soit une augmentation de 6,20 % du montant initial du marché hors révision et de 6,86 % avec révisions, sur la base du projet annexé à la présente décision.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE

- d'autoriser Monsieur le Président ou l'élu ayant de délégation en matière de marchés publics, à signer une modification n°2 au marché 2300302PRP, pour un montant de 17 001,84 € HT à la charge de la Communauté Urbaine, soit une augmentation de 6,20 % du montant initial.
- d'imputer les dépenses sur les lignes du budget Eau.

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 3 octobre 2024
et publié, affiché ou notifié le 3 octobre 2024

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le conseiller délégué,
Jean-Paul LUARD

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le conseiller délégué,
Jean-Paul LUARD

